

Séance du 16 mai 2014

Le seize mai deux mil quatorze, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Tauleigne Marc, Maire.

Etaient présents : Mmes Armand Georgette, Chabal Fabienne, Courthial Marie-Laure, Michel Maryline, MM. Besson François, Courthial Gildas, Fayard Etienne, Fougier Sébastien, Havond Mickaël et Tauleigne Marc.

Etait absent excusé : M Kandouci Christian (procuration à Courthial Gildas)

Secrétaire de séance : Céline Cuvilliez.

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 11 avril (reçu par les élus avec leur convocation). Ce procès-verbal n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

20140516-1029- DM1 du budget général

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de modifier le budget général suite à :

- l'achat du nouveau logiciel Magnus, incluse la formation de la secrétaire de mairie,
- l'achat de la licence Windows 7
- l'achat d'une nouvelle unité centrale pour le poste de la secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative n°1 qui s'équilibre ainsi :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D-6184-Verst Organismes de formation		900 €		
Total D 011 Charges à caractère général		900 €		
Investissement				
D-205- Concessions & licences		1 600 €		
Total D 20 Immobilisations Incorporelles		1 600 €		
D-2183- Matériel de bureau & informatique	2 500 €			
Total D 21 Immobilisations corporelles	2 500 €			
Total général	2 500 €	2 500 €		

Délibération votée à l'unanimité

20140516-1030- Acceptation du devis maintenance informatique de Sivu Inforoutes

Monsieur le maire informe que cette dépense non prévue dans le budget général fera l'objet d'une décision modificative également.

Monsieur le maire propose au conseil municipal la décision modificative complémentaire à la délibération 20140516-1029 qui s'équilibre ainsi :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement				
D-020- Dépenses imprévues	1 200 €			
Total D 020 Dépenses Imprévues	1 200 €			
D-205- Concessions & licences		1 200 €		
Total D 20 Immobilisations Incorporelles		1 200 €		
Total général	1 200 €	1 200 €		

Délibération votée à l'unanimité.

20140516-1031- Autorisation donnée au maire pour la vente de La Pise

Monsieur le maire informe qu'une proposition d'achat de la maison située à La Pise a été faite et demande au conseil municipal son accord pour signer tout acte permettant la vente.

Madame Caron et Monsieur Lam Woan Sin ont fait une proposition à hauteur de 48 000€. Il s'agit d'une famille de deux enfants. A noter que Mr Lam Woan Sin est également locataire d'un atelier à l'Hermet.

Dans le cas d'un accord du conseil municipal, un compromis de vente serait possible en date du 21 mai chez Maître Borne.

Monsieur le maire informe que cette famille séjournerait dans le gîte de l'ancienne école libre jusqu'en décembre dans l'attente de la réalisation d'une partie des travaux de cette maison.

Délibération votée à l'unanimité.

20140516-1032- Autorisation donnée au maire pour la vente d'une parcelle de terrain située derrière la maison Rose

Monsieur Lemoine, propriétaire de la maison mitoyenne à la maison Rose souhaite acquérir cette parcelle de 118 m². Elle correspond à la largeur de la maison Lemoine et s'étend jusqu'au ruisseau limite du terrain communal.

Monsieur le maire informe que le bornage sera effectué au frais de l'acquéreur. Il s'élèvera à 540 € (effectué en même temps que celui de la Pise)

La proposition de monsieur Lemoine est de 43 € le m², ce qui correspond au prix moyen des terrains de l'Hermet. Prix de la parcelle : 5074€ auquel s'ajoutera le prix du bornage.

Délibération votée à l'unanimité.

20140516-1033-Extension de l'éclairage public du hameau La Grange

Monsieur le maire informe qu'une demande pour une deuxième lampe au hameau de La Grange a été effectuée par Viviane POLARD Le SDE07 par l'intermédiaire de monsieur Chantin qui s'est déplacé sur les lieux a estimé le coût à 1 088€ dont 50% serait pris en charge par le SDE07. Le coût pour la commune serait alors de 544€.

Monsieur Gildas COURTHIAL s'interroge sur l'utilité de cette demande, monsieur le Maire répond que cette demande n'est pas aberrante vu l'emplacement de la première lampe (située

en bas du hameau) et le nombre d'éclairage que l'on peut trouver dans quelques autres hameaux.

Le maire demande l'autorisation de confier, par convention, ces travaux au SDE

Cette délibération a été votée à 7 voix pour, 2 abstentions (Messieurs Fougier et Havond) et 2 contre (Messieurs Courthial et Kandouci).

20140516-1034-Représentation de la commune au procès Ollier

Le procès fait suite à une facture d'eau de 2010 d'un montant de 1 166.91€ (alimentation du tunnel au dessous de l'HERMET).

Les membres du conseil décident de proposer à Mr le Juge en charge de ce dossier, une conciliation en se basant sur une facture d'eau correspondante à la moyenne des factures d'eau payées en 2010. Monsieur le maire représentera la commune lors du procès qui se tiendra le 5 juin.

20140516-1035-Débroussaillage des routes communales

Monsieur Fougier expose la situation concernant l'épareuse propriété de la commune. Il s'agit d'un matériel de plus de vingt ans, qui va demander de plus en plus de dépenses d'entretien. Monsieur Lextrait Yannick, agriculteur sur la commune, propose à la mairie son rachat pour un montant de 2 500€ (évaluation effectuée par un professionnel). Le produit de la vente affecté au compte 7788 : produits exceptionnel divers. Il sera ensuite employé à payer les prestations de Mr Lextrait pour cette année.

Par ailleurs, une convention sera signée entre la commune et monsieur Lextrait pour l'entretien des talus le long des voies communales à hauteur de 35€/h.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Information sur le parc locatif :

Monsieur le maire indique au conseil que la réfection de l'appartement n°1 de l'usine enfin terminée (électricité et peinture) s'élève finalement à 5 350€ pour 5 000€ budgétisés.

2014516-1036-Appartement usine n°6

Monsieur le maire informe le conseil qu'il va falloir prévoir environ 4000 € pour cet appartement (non budgétisés, pris sur la vente de la Pise) comprenant la réfection de la salle de bain (réalisée par Mr GASCUEL), le matériel étant fourni par la commune, le conduit de cheminée pour la mise en place d'un poêle (promesse écrite de ELB, lettre du 19/12/2013, afin d'obtenir le diagnostic minimal indispensable pour obtention des aides CAF). Idem pour deux fenêtres simple vitrage à remplacer. quoiqu'il en soit, le rapport de la location de ces appartement justifie largement ces investissements.

Dans l'immédiat, nous pouvons financer cela par le compte 2132 "travaux immeubles de rapport" cependant il faudra prévoir une DM quand nous réaliserons la couverture des garages de La Pise : prévue au budget (cpte 2132) à hauteur de 9000 € pour un devis entreprise VIALLET de 8798 HT). Travaux à programmer pour cet été.

Cet engagement que le nouveau conseil doit honorer est voté à l'unanimité

2014516-1037-Maison Mercier

Maison Mercier : la boutique de l'AGA sera déplacée dans la maison SERRE, (Vincent ayant terminé les gros travaux de rebouchage de la tranchée qui traversait le couloir de cette maison). Nous sommes en attente des devis pour : réfection SB, Coin cuisine, WC à l'étage, isolation et Velux chambre 4, électricité chambres, financement assuré par une partie de la vente de la Pise. Une famille, avec deux enfants + deux à venir (accouchement en octobre) pourrait signer vendredi prochain un bail sur cette location à 350€/mois. Il faudra deux ans de loyers pour amortir les travaux engagés mais nous n'avons pas le choix (l'objet de la

préemption à l'achat de ce bien étant d'en faire une location familiale). On peut juste regretter que cela ne soit pas déjà fait ! L'ensemble des travaux pourrait atteindre 10 000€ (soit plus de 2 ans de loyer).

Le conseil valide à l'unanimité le principe de ces travaux et charge Mr le Maire de faire établir les devis (plomberie, électricité et menuiserie) pour le prochain conseil. Par ailleurs, Mr le maire est autorisé à signer le bail éventuel.

A propos de la remise en état des appartements vides, Mr le Maire tient à souligner l'énorme implication de François BESSON (qui vient de découvrir qu'il était un excellent peintre) et de Mickaël HAVOND pour la partie menuiserie et... serrurerie. Maryline MICHEL a aussi donné un sérieux coup de main : nettoyage, peinture et gestion internet des locations.

Information dossier école :

- La fermeture d'une classe est, pour l'instant, actée malgré la préinscription des deux enfants du logement Cure, d'un enfant (l'autre n'a pas encore deux ans !) des éventuels acheteurs de La Pise, des 3 enfants de notre ancienne secrétaire...
- Projet déménagement : exposé par Marie Laure COURTHIAL l'étude de faisabilité étant projeté aux élus et au public (voir en annexe). Le projet semble tout à fait viable malgré quelques petits soucis techniques. Seul le passage à l'étape bureau d'étude permettra de chiffrer l'opération. Objectif : postuler pour les demandes de subventions à déposer dès septembre.

Information voirie : Point fait par Sébastien Fougier

- L'opération n°89 "Matériel et outillage technique" initialement budgétée à 13 000€ sera éclatée entre l'opération 093 "Voierie" pour 10 000€ (sur le même compte 2315) le complément étant utilisé pour les matériaux indispensables à la remise en état de certains murs. suite à la délibération du précédent conseil, les Goudroneurs Ardéchois ont fournis un devis qui sera validé à hauteur de 10000€.
- La location d'une mini pelle, environ 100€ la journée, (merci à Gildas Courthial qui a donné 3 jours de ses récents congés pour aider Vincent à faire une partie des 50 km de fossés) sera prise le budget fonctionnement pour 3 000 €

2014516-1038-Travaux Voierie

Délibération pour autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires en vue de l'obtention du prêt de 80 000€ prévu au budget primitif 2014 par l'équipe sortante. Vu le retard que présente l'entretien de notre voirie ce prêt semble pertinent.

Délibération votée à l'unanimité.

2014516-1039-facturation de l'eau

Le service AEP passe en facturation semestrielle pour s'aligner sur la CAPCA. A l'usage, nous pourrions envisager une facturation trimestrielle sans relevés, donc sur estimation, pour permettre aux abonnés de mieux répartir leur charges AEP. La population a été informée par le bulletin d'informations communales du nouveau tarif de l'assainissement en charge de la

CAPCA. Un augmentation de 70€ sur l'année. Cependant, il serait imprudent de diminuer d'autant la part eau potable de la facture sans avoir une année d'expérience car jusqu'à maintenant les deux postes, assainissement et eau étaient confondus dans un même budget avec une part assainissement sous évaluée en terme d'amortissement (lequel était réparti sur l'ensemble des abonnés). A noter que les abonnés en assainissement individuel paieront une taxe forfaitaire annuelle prévue à 25€. Cette taxe couvrira les frais de contrôles réguliers assurés par la CAPCA.

Le service AEP demande un gros investissement de la part de notre adjoint Sébastien, bien soutenu dans sa formation par Jean Paul VIALLET.

Décision du maintien du tarif de l'eau tel que prévu au budget primitif votée à l'unanimité.

2014516-1040-festivités : Feux d'artifice du 14 juillet :

Proposition d'accepter l'offre à 1248€ TTC, équivalente à 2013, faite par la même société de Pyrotechnie RUGGIERI. Le CDF assurant son programme d'animation : Méchoui le 13 et bal populaire le 14. **Mr le maire est autorisé à valider ce devis (unanimité).**

Questions diverses :

Olympiades école primaire juin organisées par le Club Omnisport des Châtaigniers demande de subvention. Traditionnellement la commune d'accueil prend en charge l'hébergement des animateurs (école) et leur repas du soir. Par ailleurs, une demande de subvention a été reçue. Mr la maire propose d'octroyer 100€. **Proposition votée à l'unanimité.**

Demande Mr RISSON : Lecture de la lettre du 7 mai concernant une demande de Mr RISSON qui propose de poursuivre l'accord qu'il avait avec Elisabeth Le Bournault pour éditer à 400 exemplaires, 2 cahiers A4, le bulletin du club DCPL (Dynamic Club Panhard Levrault) auquel il est adhérent. Pour ce tirage en mairie il paierait le double du prix forfaitaire au contrat de la mairie soit environ 375€.

Demande rejetée à l'unanimité.

Urbanisme : régularisation DP travaux : à la demande du maire, M Pierre BOILEAU a déposé un dossier le 13/05 pour régulariser l'agrandissement de son garage (demande envoyé à la DDT, à priori pas de problème

Sécurité : Une barrière est indispensable sur le parking jouxtant l'appart 1 de l'usine. Evaluation du coût par François Besson.

Nomination des membres de la CCID sur les 24 noms proposés au services des impôts directs, Le Directeur des services fiscaux a retenu 6, titulaires et 6 suppléants qui seront informés par Georgette Armand.

Ouverture du centre Multimédia : prévue pour début juin, le jeudi de 15h à 16h30 et le samedi matin de 10h à 12h. Une visite de maintenance par le SIVU Inforoutes est programmée. Géraldine PICOT assurera l'ouverture et la surveillance de cette structure. Tous les bénévoles férus d'informatique sont les bienvenus pour animer ce centre.

Commissions Chaufferie collective : cette commission devra reprendre les expertises déjà conduites par le SDE et POLENERGIE. Un très bon travail préparatoire a été effectué. Sur la base de ce travail, un premier devis d'un bureau d'étude pour conduire le projet est déjà parvenu : 4850€ HT (proposition de solutions, établissement des devis, préparation des dossiers de demande de subvention).

Convention SDIS : Céline Cuvillez, notre secrétaire, étant engagée dans une formation de pompier volontaire, le SDIS nous propose une convention qui permettrait à la commune d'être dédommée lorsque Céline part en formation (ce qui n'a pas été le cas lors de sa récente semaine de formation dont le principe avait été accordé par Mme le maire sortant).

Le conseil autorise le Maire à signer cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le prochain conseil est annoncé pour le vendredi 27 juin en mairie, salle du conseil.